

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Nous remercions Emmanuelle Clairis-Gautier et l'AMARHISFA (Association martiniquaise de recherche sur l'histoire des familles) de nous avoir autorisés à reprendre parmi les articles de GHC leur numéro spécial, synthèse des travaux d'Emmanuelle Clairis-Gautier sur Bénaguette.

amarhisfa@yahoo.fr <https://www.amarhisfa.fr/>



AMARHISFA

NUMERO SPECIAL

Novembre 2024

AMARHISFA
BP902 – 97245
Fort de France
Association régie
par la loi de 1901
n°2298
Président :
Yves HENRY
Secrétaire : Lucien
LAFONTAINE
Trésorière :
Dominique
DESBORDES

Comité de rédaction :
Alex BOURDON -
Monique PALCY -
Roger PARSEMAIN -

Directeur de la
Publication :
Yves HENRY



Emmanuelle CLAIRIS-GAUTIER

L'ENIGME BENAGUETTE

EDITORIAL

Nous ne voyons pas l'air qui existe et passe. Ainsi qu'une âme réelle reconnue à ce qui n'en a plus. Donc une vie qu'on octroie à ceux qui l'auront perdue. Les quêtes d'Emmanuelle Clairis-Gauthier furent de cette «mission». De l'hommage d'Alex Bourdon à notre amie, revient la philosophie de notre *Association Martiniquaise pour l'Histoire des Familles*. Le légitime levain de la curiosité agit. Il nous guide aux confins de l'humaine condition pour la restituer en «sa réalité» Nature. Tout simplement !

Si Joséphine impératrice a perdu sa tête, puis son corps de pierre sur la Savane de Fort de France, elle fut un être de l'humaine espèce avec ces millions et millions, voire milliards de migrants volontaires ou arrachés et forcés. L'humanité se tresse et se re-tresse par ses espaces et chemins, ses races et croisements, clivages sociaux avec leurs règles et leurs reîtres, fortunes et dénuements, de l'encore jusqu'aux...amours.

Le texte compte plus de quatre-vingts points d'interrogation. La masse des documents atteste d'une opiniâtreté hors volonté du sensationnel. Le sujet devrait-il desservir l'image de Joséphine Tascher de la Pagerie ?

L'AMARHISFA contribue sans cesse à compenser *la lente dilapidation de l'être qu'est toute vie d'homme vue du dehors* ⁽¹⁾. De quoi toucher au phénomène sans âge de la...vie même.

Emmanuelle Clairis-Gauthier s'évertua durant des années à cette tâche. Son travail de patience, d'abnégation, sur les mariages d'esclaves et les enfants trouvés en atteste. Certes, les écrits de fiction, romans et contes, le poème, voire les autobiographies révèlent des bruits fossiles en une mémoire vivante. Notre amie, quant à elle, par sa démarche, rappelle que l'histoire ne peut être un sec déroulé factuel, voire une mémoire criblée d'oublis.

Sa ténacité livre une lourde documentation. Souvent, déclarations, actes, dates, se confondaient ou se contredisaient. Difficile de déterminer les intérêts en jeu et dresser, enfin le destin de Bénaguette et sa suite. Elle n'abdiqua pas.

Néanmoins il en va que l'âme-air qu'on ne voit pas anime l'être en notre corps et autour de nous. Elle empêche «*la brisure entre soi et soi...l'éboulement de vie, de sens et de toute foi dans l'existence*» ⁽²⁾. C'est aussi à ce souci de vie et de dignité que nous rattachons le «labeur» d'Emmanuelle Clairis-Gauthier. Pour nous, cette Martinique continue d'être notre espace-île de terre, de mer, d'espace et d'humains. Puissions-nous, sur le chemin de nous-mêmes, retenir que toute exclusion serait de l'automutilation.

Roger PARSEMAIN

1. Pierre Ouellet, *Une mémoire illisible*, in *ASILES, langues d'accueil*, FIDES, Québec, 2002

2. Idem.

MERCI EMMANUELLE

Emmanuelle Clairis-Gauthier est depuis longtemps étroitement associée à la vie de l'AMARHISFA. Celle-ci, créée en 2002, a bénéficié, dès 2004, de l'apport d'Emmanuelle notamment au sein de son Conseil d'Administration.

Sa contribution aux travaux généalogiques de l'Amarhisfa a été importante et de qualité. Citons par exemple l'animation d'ateliers de généalogie dans les écoles, la recherche, en lien avec Annick François-Haugrin, sur les familles amérindiennes dans les registres d'état civil du François. Eh oui ! en dépit des massacres perpétrés dès les débuts de la colonisation, une poche amérindienne a longtemps subsisté au François avant de se fondre dans la population martiniquaise.

Autres terrains d'investigation d'Emmanuelle :

- l'existence de nombreux centenaires en Martinique qu'Emmanuelle qualifiait de pépinière de centenaires.
- Ses études approfondies sur les mariages canoniques d'esclaves publiées dans les Annales de la Société d'Histoire de la Martinique à l'instigation de Léo Elisabeth, historien de grande notoriété.
- Sa participation à la sauvegarde et au dépouillement des registres d'individualité et des quelques registres d'esclaves subsistants encore.

Il faut rappeler que les noms donnés en 1848 aux nouveaux libres ont été consignés dans les registres d'individualité. Ceux-ci, conservés alors à l'Etat civil des communes, tombaient en ruines et étaient tout simplement menacés de disparition avant que l'Amarhisfa ne provoque leur récupération et leur restauration lourde par les Archives Départementales de la Martinique. Cette opération, initiée par notre association, a permis de sauver un pan essentiel du patrimoine martiniquais et de sa mémoire collective.

Sa grande connaissance des fonds d'archives, son esprit méthodique ont permis à Emmanuelle de « se coltiner » aux recherches généalogiques les plus ardues et souvent avec bonheur.

L'énigme que constitue *Bénaguet* ne pouvait que susciter sa curiosité. Elle aborde cette énigme dans l'article qu'elle nous propose au terme d'une recherche longue et très fouillée.

Enfin, soulignons la gentillesse et la disponibilité constantes d'Emmanuelle, qualités unanimement reconnues et appréciées au sein de notre association.

Du fond du cœur, merci Emmanuelle.

AMARHISFA

Marie Rose Bénaguette, née à la fin du 18^e siècle aux Trois-Ilets, dans des conditions mystérieuses est-elle – comme l'affirmait une rumeur tenace - la fille métisse cachée de Joséphine Tascher de la Pagerie ?

L'ENIGME BENAGUETTE

Je m'étais intéressée à Marie Joseph Bénaguette dans le cadre de mes recherches sur les enfants trouvés, et ce, grâce à Léo Elisabeth, Président de la Société d'Histoire de la Martinique, qui me l'a fait découvrir et m'a donné les premiers éléments. Je reprends ce travail en hommage à Léo Elisabeth aujourd'hui décédé.

Situons-nous un peu dans le Temps et dans l'Histoire.

Martinique 1802- 1807 : La Paix d'Amiens restitue la Martinique à la France. La colonie qui a vécu la période révolutionnaire sous la domination anglaise n'a subi aucun changement. L'esclavage a perduré, contrairement à la Guadeloupe, et la Martinique n'a pas vécu les graves événements survenus dans cette île. Napoléon reprend le pouvoir. La vie sur les Habitations se poursuit selon le même schéma : maîtres tout puissants, esclaves sous le joug et libres de couleur revendiquant l'égalité des droits.

Une de ces Habitations est celle de la famille de l'Impératrice Joséphine, les Tascher de la Pagerie.

I - Les faits d'après les actes et documents officiels

Madame Tascher de la Pagerie, mère de l'Impératrice Joséphine meurt le mardi 2 juin 1807, dans son domaine de la Pagerie aux Trois-Ilets. Après ce décès, Charles Tascher écrit à l'Empereur afin de régler la succession. A la suite d'une note personnelle rédigée par l'Empereur, le ministre de la Marine et des Colonies adresse une lettre¹ à Messieurs Villaret-Joyeuse, Capitaine Général et Laussat, Préfet Colonial.

La lettre du 22 octobre 1807 ¹

Cette lettre, datée du 22 octobre 1807, « fait connaître les dispositions ordonnées par l'Empereur en faveur de plusieurs personnes de la maison de feu Madame de la Pagerie »

Outre l'affranchissement de « dix nègres ou négresses les plus attachés à Madame de la Pagerie » et une pension accordée à la nourrice de sa Majesté l'Impératrice, Napoléon ordonne :

« La D^{elle} de 18 ans, enfant trouvé que Madame de la Pagerie avait recueillie et adoptée sera mariée convenablement et elle sera dotée de **quarante à soixante mille francs** en supposant que cette somme puisse lui faire contracter un mariage plus avantageux qu'elle n'eût pu l'espérer... »

¹ ADM : Fonds Robert Rose-Rosette – 14J 219

Qui est cette Demoiselle de 18 ans, enfant trouvée ? ? Elle n'a pas d'identité. Aucun nom, pas même un prénom. Agée de 18 ans, elle est normalement née en 1789. Après des recherches aux Trois-Ilets et à Rivière-Salée, aucun enfant trouvé n'a été découvert entre 1780 et 1795. Est-ce une simple erreur du Ministre de la Marine dans sa correspondance ? A-t-on voulu sciemment cacher sa véritable identité ?

A-t-elle été adoptée par Mme de la Pagerie ? Officiellement non. Le terme « adoptée » dans ce cas signifie simplement que l'enfant trouvée a été élevée, peut-être choyée et chérie par Mme de la Pagerie. Mais on peut s'interroger sur cette mesure prise par l'empereur de doter cette « enfant trouvée » d'une somme aussi importante. Quelle est la raison véritable de ces largesses ? Nous y reviendrons.

- **Lettre de Laussat, préfet colonial, du 3 mars 1808** ²

Elle est toujours « *la demoiselle de 18 ans, enfant trouvé...* » on lui cherche « *un parti qui convienne* » « *Elle en est prévenue et elle a reçu la nouvelle avec une bien grande reconnaissance. Nous attendons qu'il se rencontre un parti qui convienne.* »

On ne connaît toujours pas son identité.

- **Arrêté du 12 mars 1808** ³

Le 12 mars 1808, un arrêté signé de Villaret Joyeuse et Laussat ⁴ rend compte au ministre de la Marine de l'exécution des dispositions prises en faveur de la « Demoiselle ». Nous savons enfin qui elle est. Elle s'appelle Marie Joséphe BENAGUETTE et un mariage est envisagé entre elle et le Sieur Jean Baptiste BLANCHET, commis principal de la Marine et secrétaire particulier du Capitaine Général.

De l'avis de ces messieurs, ce mariage paraît remplir les vœux de l'empereur. Ils donnent leur consentement.

Que savons- nous du futur marié ?

Voici ce qu'en pense Laussat ⁵« *Elle (la demoiselle) ne pouvait dans sa position se flatter de mieux rencontrer ni même de rencontrer aussi bien. Le sieur Blanchet est un homme sage, honnête, estimé, âgé de plus de 40 ans, (d'après son acte de mariage, il a 45 ans) doué d'un caractère à rendre cette jeune personne heureuse et en état de faire valoir la fortune qu'il tient de la munificence impériale. Le mari par lui-même n'en a pas. Il court la carrière de l'administration et est capable de s'y rendre utile* »

² ADM : Fonds Robert Rose-Rosette – 14J 219

³ ADM : Fonds Robert Rose-Rosette – 14J 219

⁴ idem

⁵ Lettre du 2 avril 1808

Cette lettre du 2 avril, envoyée donc après le mariage nous interpelle. Que signifie « *dans sa position* » ? Est-ce parce qu'elle est une enfant trouvée ? Est-ce parce qu'elle est noire ? mulâtresse ? Dans ce cas, il est évident que cette jeune fille, dans cette société, aurait du mal à contracter mariage. Mais pourquoi une dot aussi importante ? Il semble que l'impératrice Joséphine avait l'habitude de doter largement les filles de ses parents, amis et autres protégées. Est-ce le cas ?

En vue de ce mariage, l'arrêté du 12 mars 1808 précise :

Art 1^{er} : La dot de la Demoiselle Marie Josèphe Bénaguette est fixée, au nom de S.M. l'Empereur et Roi, et selon ses intentions, à la somme de soixante mille francs.

Art 2 : cette somme sera payée à la dite demoiselle sur quittance signée par elle et son mari, savoir moitié dans les vingt-quatre premières heures qui suivront la célébration de ses noces avec le sieur Jean Baptiste Blanchet et la moitié restante dans le courant du mois suivant.

- **Le contrat de mariage : 21 mars 1808**⁶

Le contrat de mariage dressé le 21 mars 1808 devant Me Blain notaire à Fort-Royal, la reconnaît majeure (sans précision de l'âge) et stipulant pour elle et en son nom, et elle signe Marie Rose Bénaguette

Les biens du futur s'élèvent à « *vingt-un mille livres* »

Ceux de la future : « *soixante mille francs argent de France faisant cent mille livres argent de cette colonie (la dot accordée par l'empereur), trois mille livres, valeur estimée d'une négresse son esclave et douze cent livres, valeur estimée de ses meubles.* »

Remarques :

- Le notaire ne mentionne ni acte, ni date de naissance mais la déclare « *majeure d'âge, stipulant pour elle-même* » Rappelons que dans la lettre de l'Empereur, elle est âgée de 18 ans. Or, en 1808, la majorité matrimoniale établie par le nouveau Code Civil de Napoléon est fixée pour les filles à 21 ans. Elle ne peut donc avoir 18 ans, sinon pour le notaire commettre un faux.

- le notaire inscrit *Marie Joseph* mais elle signe *Marie Rose Bénaguette*. Nous ne pouvons comparer cette signature avec les autres, nous n'avons que la copie de l'acte notarié sans les signatures, l'original ayant semble-t-il disparu. Pourquoi Marie Rose ? Ce prénom n'apparaît dans aucun autre acte. Nous savons qu'aux Antilles et notamment à la Martinique le prénom officiel est souvent remplacé par un prénom ou un surnom que nous qualifierons d'usage familial et amical. « Marie Joseph » est son prénom officiel. Son prénom familial est-il « Joséphine » et même « Fifine⁷ » ou « Rose » ?

⁶ ADM : 1 MI 598 Notaire Blain

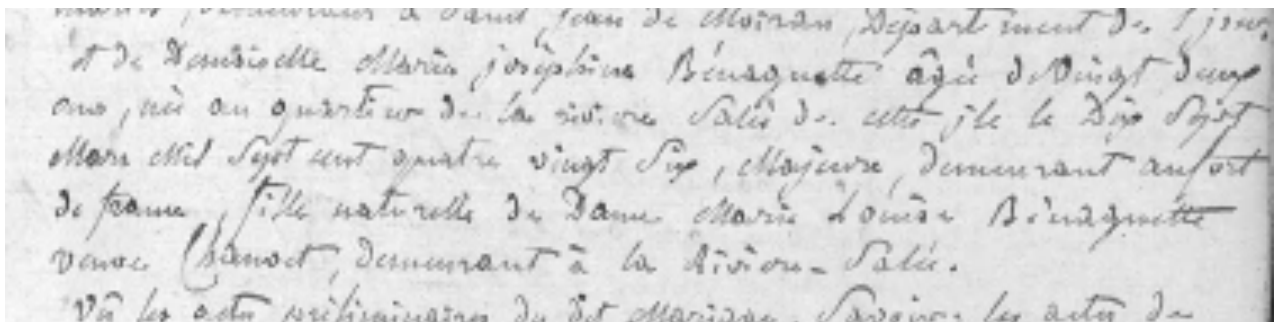
⁷ R. Pichevin : L'Impératrice Joséphine (1909)

- Le total de ses biens s'élève à 104200 livres contre vingt et un mille livres à Jean-Baptiste Blanchet.

- Elle possède une esclave et des meubles (une simple petite servante comme l'affirme la rumeur pourrait-elle posséder une esclave et des meubles pour cette valeur ?

- **Le mariage : 21 mars 1808** ⁸

Le mariage est célébré à Fort-Royal le 21 mars 1808 en présence d'un impressionnant cortège de personnalités. Nous avons consulté les deux registres : l'original qui se trouve aux Archives territoriales de la Martinique, et sa copie aux ANOM (archives nationales d'outre-mer)



Extrait de l'acte de mariage ANOM Fort-Royal 1808 vue 19

Son acte de mariage nous donne certaines précisions : elle s'appelle *Marie Joséphine*, est âgée de 22 ans, née le dix sept mars 1786, « au quartier de la Rivière Salée ...fille naturelle de Dame Marie Louise Bénaguette, Veuve Chauvet demeurant à la Rivière-Salée... » laquelle a donné son consentement le quinze mars précédent.

Remarques :

- Quel somptueux mariage avec ce cortège de personnalités pour une « *demoiselle* » qui, la veille encore, n'avait ni nom, ni identité !
- Examinons les signatures sur les actes de mariage

Voici les signatures de la jeune mariée sur les deux actes que nous avons étudiés :

Signature de Marie Joséphine sur son acte de mariage ADM 2MI 164

Signature de Marie Joséphine sur son acte de mariage ANOM Fort-de-France 1808, vue 19

⁸ ADM 2 MI 164 Etat civil de Fort-de-France

Nous constatons une différence entre les deux signatures,

Sur le prénom : **Josephine** et **Jose** (début de Josephine . Jean Savant affirme qu'elle signe Rose. La première lettre est bien un J et non un R)

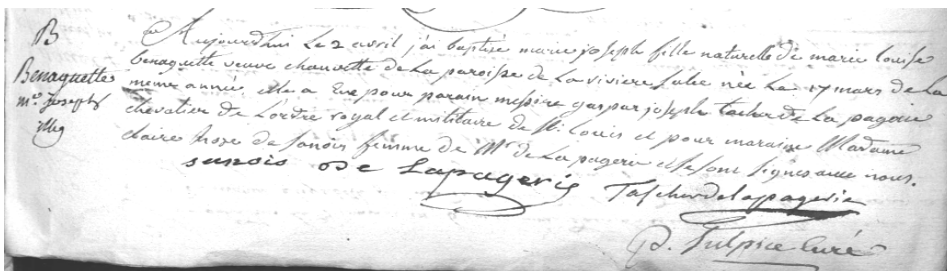
Sur le patronyme : **Bernaguet** et **Bernaguete**.

On peut s'interroger sur ces deux signatures : la signature n'est pas aisée. Est-ce la première fois qu'elle signe ? Connaît-elle bien son patronyme ? Elle n'en maîtrise de toute façon pas l'orthographe.

- Nous pouvons maintenant vérifier son identité. D'abord son acte de baptême

- Le Baptême

Recherchons l'acte de baptême : Il ne se trouve pas à Rivière-Salée mais aux Trois-Ilets



ADM Trois Ilets 1786 5Mi 230

Dans cet acte, daté du 2 avril 1786 elle est déclarée *Marie Joseph*, fille naturelle de Marie Louise Bénaguette « *veuve Chauvette* » et est précisée sa date de naissance, le 17 mars 1786. Son parrain est « *messire Gaspar Joseph Tascher de la Pagerie Chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis et sa marraine madame Claire Rose de Sanois, femme de M. de la Pagerie* »

- Elle est « *fille naturelle* » et nous connaissons l'identité de sa mère, Marie-Louise Bénaguette Veuve Chauvet. (écrit *Chauvette* dans l'acte de baptême) Elle n'est donc pas une « enfant trouvée ». Elle a une mère officielle. On a même mis en doute son existence « *mère imaginaire* », « *mythe* », « *mère de circonstance* »⁹ « *quelque servante* »¹⁰. Est-elle vraiment la mère de Marie Joseph ? On ne peut l'affirmer, mais elle est bien réelle. Sous le nom de Marie

⁹ J.Savant : L'énigme Bénaguette p :36

¹⁰ ICC 30.05.1909

Louise Baraguet, le 7 septembre 1778, elle épouse à Rivière-Salée Jacques Chauvet.¹¹ lequel est originaire de La Rochelle. Il est cordonnier comme son père.

Que sait-on encore de Marie Louise ? Son acte de mariage précise qu'elle est née dans ce bourg et donne l'identité de ses parents, mais les registres antérieurs à 1763 présentent de nombreuses lacunes et nous n'avons pas trouvé ces actes. En 1773 elle donne naissance à une petite Catherine Françoise sous le nom de Marie Louise Barrague. Une petite Catherine fille naturelle de Marie Louise est inhumée en 1776. Est-ce Catherine Françoise ? Une Catherine Chauvet âgée d'environ 12 ans est inhumée en 1790. Elle serait née vers 1778, l'année du mariage de Jacques Chauvet et Marie Louise Bénaguette. Est-elle leur fille ? l'acte n'a pas été trouvé .

Observation : il est fréquent de trouver sur les registres une déformation des noms patronymiques. Le nom n'avait pas ce caractère inaltérable qu'il a aujourd'hui. En tenant compte des habitudes et de l'accent populaire, (la dernière lettre est prononcée) Baraguet va se transformer en Baraguette ou Bénaguette ou Beynaguette d'autant plus que cette famille est présente au Marin, et le nom orthographié Bénaguet ou Béragnet, de même, Chauvet devient Chauvette. Il faut quand on le peut, se reporter à la signature de l'intéressé pour trouver le nom exact. Malheureusement, les époux Chauvet ne savent pas signer.

- **Les enfants Blanchet :**

Le couple Blanchet s'installe à Fort-Royal, sans précision et en 1809 naît Charles leur premier fils puis en 1810 Eugène.

- **Décès de Jean-Baptiste Blanchet**

Lors de son mariage, il était Commis principal de la Marine et Secrétaire particulier de Villaret Joyeuse. Or, le 24 février 1809, Villaret Joyeuse capitule devant les Anglais. La situation change, les Anglais occupent de nouveau la Martinique. De ce fait, Jean-Baptiste Blanchet perd son emploi et devient négociant. Il serait mort à New-York lors d'un voyage d'affaires, le 13 février 1812¹². Nous n'avons pas cet acte de décès. Le dossier Blanchet cité par Jean Savant n'existe plus aux ANOM.

Que devient la famille après ce décès ? D'après Jean Savant¹³, Charles Tascher réunit un conseil de famille le 6 janvier 1813 sous la présidence de M. Blanc président du Tribunal Civil de Fort-Royal. Marie Josèphe est nommée tutrice des deux enfants et Charles Tascher subrogé-tuteur.

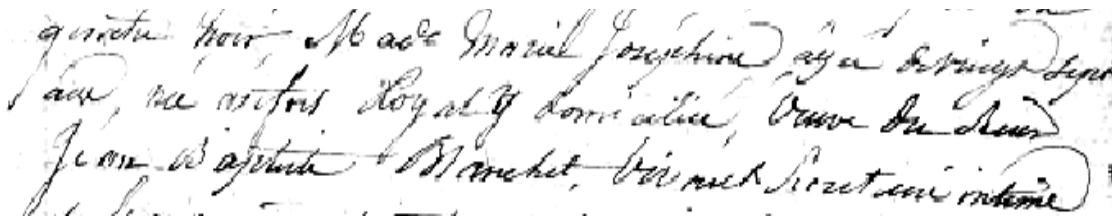
- **Décès de Marie Joseph**

Elle ne survivra pas longtemps à son mari car elle décède prématurément le 21 octobre 1816 L'acte est intitulé : décès Veuve Blanchet « *Made Marie Joséphine, âgée de Vingt-sept ans née au Fort-Royal y domiciliée, veuve du sieur Jean Baptiste Blanchet. ...* »

¹¹ ANOM Rivière-Salée 1778 vue 5

¹² Le 3 février selon Pichevin ICC du 10 juin 1909 page 851

¹³ J.Savant : L'énigme Bénaguette p : 41



quintu Voiron, Née de Marie Joséphine, âgée de vingt sept
ans, ne épouse Royal & domiciliée, Demeure de la
Jean Baptiste Blanchet, Voiron, Voiron, Voiron

Extrait de l'acte de décès de Marie Joseph. ANOM Fort-Royal 1816 vue 55

Observations : 1) le nom Bénaguette n'apparaît pas. Elle est simplement Marie Joséphine. Peut-être que les déclarants ne la connaissaient que sous le nom de Mme Blanchet ? Ou bien est-ce volontaire ?

2) « âgée de 27 ans » Nous notons que l'âge porté au décès correspond à la naissance en 1789, soit l'âge donné sur la lettre du 22 octobre 1807 (18 ans), citée au début. Cette date de naissance est très importante compte tenu des rumeurs circulant autour de l'identité de la mère de Marie Joséphe. Selon son acte de baptême, elle a 30 ans. Est-elle née en 1786 ou 1789 ??

3) « née au Fort-Royal » erreur ? méconnaissance des déclarants ? ou nouvelle piste ? Après recherches entre 1785 et 1790, aucune naissance de petite fille Bénaguette ; quelques Marie Joseph, Joséphine ou Rose, enfants de couleur dont la mère est nommée. Cinq enfants trouvés transportés à l'hôpital des enfants trouvés de Saint-Pierre.

Après son décès :

- Que deviennent ses enfants ?

Charles a 7 ans et Eugène 6 ans . Un nouveau conseil de famille ¹⁴ nomme tuteur Aubin Blanchet leur oncle paternel et le baron Charles Tascher subrogé-tuteur. Aubin Blanchet quitte la Martinique en 1824 et s'installe à Voiron où il décède en 1841¹⁵. Emmène-t-il avec lui ses deux neveux ? On ne sait pas quand ils arrivent, mais ils sont en France et l'un d'eux, Eugène est marié et père de famille ¹⁶ lors de l'envoi de la lettre à Mr Mocquard. L'aîné, Charles « sans profession, célibataire....âgé de 53 ans....est décédé hier (29 juin 1862) à cinq heures du soir dans l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres » situé à Lyon 4^e arrondissement¹⁷ Cet acte nous montre que la situation de Charles n'a pas été florissante, mais que sur la fin de sa vie (peut-être avant ?) il s'est rapproché de sa famille paternelle. En effet, plusieurs familles BLANCHET vivent à Lyon, Voiron et villes environnantes. Il meurt cinq ans seulement après la lettre à Mocquard. Que sont devenus Eugène et sa famille ? Malgré de nombreuses recherches

¹⁴ J. Savant p : 42

¹⁵ Yves OLLIVIER : Un dauphinois, cousin germain de Napoléon III

¹⁶ Lettre à M Mocquard en annexe

¹⁷ Acte de décès du 30 juin 1862 envoyé par Yves OLLIVIER :

au Havre, Paris, Lyon et sa région, aucune trace. Signalons que le patronyme BLANCHET est assez courant

II Qui est Marie Joseph BÉNAGUETTE ?

Voici donc une vie résumée en quelques actes mais qui va soulever des questions, rumeurs et polémiques, et ce, dès la réception des ordres de Napoléon.

- Après avoir été « la demoiselle » sans nom ni prénom, sur tous les actes la concernant, elle est appelée selon les actes Marie Joseph, Marie Josèphe, Marie Joséphine, Joséphine, Marie-Rose ou Rose. Sous quel prénom se connaît-elle ?

Qui est cette « Demoiselle de 18 ans, enfant trouvée » ?

Qui est sa mère ?

Pourquoi une dot aussi importante ? (Cent mille livres des colonies)

Pourquoi un mariage aussi rapide ? Le 3 mars, elle est « *prévenue* », on lui cherche un parti, le 12, le sieur Jean-Baptiste Blanchet et la demoiselle Marie Josèphe *Bénaguette* « *auraient l'un et l'autre le projet de se marier ensemble* ». Ce même jour, le Préfet colonial signe son autorisation. Le 15, Marie Louise Bénaguette (la mère officielle) donne son consentement et le 21 le mariage est célébré après une seule publication tant à Fort Royal qu'à Rivière-Salée, dispense de la seconde... Le 3 mars, elle est prévenue et le 21 elle est mariée ! Le tout aura duré 18 jours !! On peut imaginer l'état d'esprit de cette jeune fille, ses sentiments. Se sent-elle étonnée, bouleversée, angoissée, ou même effrayée ? ou au contraire contente, honorée, ou tout simplement, sans aucune possibilité de choix ne peut-elle qu'accepter ou même subir ?

Revenons à Marie Joseph

Sa mère est veuve, de condition modeste « *servante de la famille La Pagerie* »¹⁸ ? et le choix des parrain et marraine peut s'expliquer. Il est assez fréquent que des parents choisissent des personnages importants afin de donner une chance à l'enfant. Est-ce pour cette raison, en tant que marraine, que Madame de la Pagerie a recueilli et « adopté » la petite Marie Joseph ?

Si la date de naissance n'est pas 1786 mais bien 1789, on peut en effet s'interroger. Pourquoi la date réelle a-t-elle été dissimulée ? Falsification de l'acte de baptême ? Qui est la mère de ce bébé ? On la confie à Mme Chauvet qui doit se faire passer pour la mère ? Ou bien la vraie mère a-t-elle accouché en cachette chez Mme Chauvet ? Pourquoi le couple de la Pagerie « adopte » la petite fille ? en réalité l'élève, mais on peut s'étonner que l'empereur, de sa propre main, ordonne de doter cette jeune fille. Pourquoi une telle somme ? Y a-t-il une raison

¹⁸ R. Pichevin L'Impératrice Joséphine

particulière, un lien spécial justifiant cette décision ? Dans ses *Souvenirs des Antilles*, le Baron de Montlezun¹⁹ raconte :

*Lundi 29 janvier 1816; Fort-Royal
(Martinique.)*

J'ai vu ce soir une dame jeune encore, à qui l'on prétend qu'une femme célèbre a donné le jour.

Elle fut élevée dans l'obscurité, qui est le partage ordinaire des orphelins sans fortune.

A une époque peu reculée, des ordres furent transmis de France pour marier la jeune personne en question, en la dotant d'une somme de soixante mille francs (cent mille francs des colonies); cette somme devait être portée sur les comptes de l'administration coloniale.

On jeta les yeux sur un jeune homme, M. B..., attaché à M. de.., alors Gouverneur de la Martinique, et le mariage fut célébré. Cette dame, aujourd'hui mère de deux enfans, vit retirée dans une petite maison du Fort-Royal.

D'après les informations que j'ai prises de personnes respectables, il paraît que des soins

généreux, accordés par bonté de cœur, à

une jeune enfant délaissée, auraient donné lieu à de fausses rumeurs, qui ne laissent maintenant au grand jour qu'un bienfait embellé par le plus noble désintéressement.

Tros tyriusve mihi nullo discrimine agetur. VINC.

Cette rencontre a eu lieu quelques mois seulement avant le décès de Marie Joseph

¹⁹ Souvenirs des Antilles Tome II Baron de Montlezun 1818 Ed : Gide fils Paris

Gallica (Bibliothèque numérique de la BNF) Photocopie des pages 21 et 22

Même son décès est sujet à questionnement. Elle « *est décédée dans la maison de Reine Lacroix négresse libre rue et place des Quatre noirs* »²⁰

D'après le Baron de Montlezun, elle vit retirée dans une petite maison du Fort-Royal . Selon Jean Savant, « *Cette jeune femme, naguère escortée d'un amiral, de nombreux généraux, et devant qui s'inclinaient préfet, grand juge, etc, dès qu'elle fut veuve, abandonna la « société » de la capitale (qui peut être, la bouda ou la tint à distance) pour aller mener vie commune avec une femme de couleur, au domicile de celle-ci, Rina Lacroix, « négresse libre », Elle y vécut donc ses dernières années et y mourut, »* »²¹

Pourquoi ce décès chez Reine Lacroix, négresse libre, rue des Quatre Noirs ? Elle est veuve, c'est vrai mais, la dot octroyée par l'empereur aurait dû lui permettre une meilleure vie. Son mari, en tant que négociant a-t-il perdu toute sa fortune? Est-elle à ce point dépourvue de tout qu'elle soit obligée de vivre dans ce quartier ? Chez une négresse libre ? A-t-elle rejoint « *son milieu d'élection, conforme à son origine* » ? Et, cependant, le Baron de Montlezun (mentionné plus haut) relate, à la date du 29 janvier 1816, soit neuf mois avant le décès de Bénaguette : « *j'ai vu ce soir une dame* » Cette rencontre n'a certainement pas eu lieu au domicile ou dans le cercle de Reine Lacroix négresse libre.

« *La dame Veuve Blanchet* » quitte ce monde le vingt et un octobre mille huit cent seize. Elle est très jeune, vingt-sept ans selon son acte de décès, trente ans selon son acte de mariage. Quelle affection l'emporte ? Est-ce une épidémie ? Est-ce la maladie de langueur qui provoqua la mort de Manette, la sœur de Joséphine ? Certes, chaque jour des personnes meurent !

Elle part, emportant avec elle tous ses secrets, celui de sa naissance, l'identité de sa mère, Madame Chauvet ou selon les rumeurs « *une femme célèbre* » (l'a-t-elle jamais connue ?) Qui est-elle vraiment ? blanche ? noire ? mulâtresse ? L'histoire de sa vie ?

Et les rumeurs circulent et persistent. Faut-il croire la rumeur ? Cette femme célèbre qui lui aurait donné le jour serait : Joséphine, l'Impératrice Joséphine !!

III Qui est la mère de Marie Joseph dite Joséphine ?

La réputation de Joséphine l'impératrice, est établie de tout temps : ses multiples aventures sont connues, et celles de son mari également.

En 1786, Joséphine vit en France, séparée de son mari Alexandre de Beauharnais. Elle ne peut donc pas être la mère de l'enfant née aux Trois Ilets le 17 mars 1786.

Le 2 juillet 1788, elle part pour la Martinique avec sa fille Hortense âgée de cinq ans. Pourquoi ce voyage ? Officiellement pour revoir sa famille et son île natale. D'autres raisons peuvent justifier ce voyage. André Castelot²² mentionne : « *Selon certains historiens, ce serait une fugue due à l'amour. Voulait-elle fuir un amant ? En rejoindre un autre, Rose voulait-elle dissimuler*

²⁰ Extrait de son acte de décès. ADM 5MI 107

²¹ J.Savant p 45

²² André Castelot : Joséphine – Librairie Académique Perrin 1983- p : 61

les suites apparentes et fâcheuses d'une liaison ? Arrivée à la Martinique le 11 août 1788, elle repart le 3 septembre 1790 et débarque à Toulon le 20 octobre 1790. Son séjour dure plus de deux ans, ce qui lui laisse le temps de mettre au monde l'enfant issu de ses « fâcheuses liaisons » mais également de concevoir et donner naissance à un enfant, fruit de ses multiples aventures. Car « *Rose préfère Fort-Royal, ...où arrivent fréquemment les vaisseaux du roi. On y reçoit les officiers...* »,²³ parmi lesquels se trouvent de nombreux adorateurs.

Dans ce cas, la « Demoiselle âgée de 18 ans » à la mort de Madame de la Pagerie (donc née en 1789) **pourrait** être la fille de Joséphine. Mais aucun acte de baptême d'enfant naturel dont la mère n'est pas identifiée ou d'enfant trouvé n'a été découvert en 1789, aux Trois-Ilets ou à Rivière-Salée. Selon J.Savant elle serait bien née près d'une Rivière Salée, mais à Saint-Domingue sur l'habitation « Le Trou Pilate » quartier des Nippes, paroisse du Petit Trou. Les actes de l'année 1789 auraient disparu des registres.²⁴ C'est là que Joséphine aurait accouché pour fuir les ragots éventuels.

Les rumeurs

Et cette rumeur persiste et rebondit en 1857 par la lettre écrite à Monsieur Mocquard secrétaire particulier de sa Majesté l'Empereur Napoléon III ²⁵ par le fils de Bénaguette.

Lettre à Monsieur Mocquard datée d'octobre 1857

« Le 17 mars 1786, à Rivière salée (île Martinique), Joséphine de Beauharnais donnait le jour à une enfant du sexe féminin qui fut baptisée sous le parrainage du sieur Charles Tascher de La Pagerie et de dame Rose-Claire Sanoye Tascher de La Pagerie, père et mère de Joséphine, et adoptée par Mme Rose-Claire Sanoye Tascher de La Pagerie.

Par un décret en date du 8 mars 1808, l'empereur Napoléon Ier dota cette enfant, qui épousa, le 12 mars de la même année, le sieur J-B Blanchet, négociant à Fort-Royal.

De ce mariage sont issus deux enfants mâles, mon frère et moi.

Aujourd'hui, l'infortune nous accable. L'écrivain, père de famille, est fermement convaincu que si Sa Majesté l'empereur Napoléon III avait connaissance des faits que j'ai l'honneur de vous exposer, notre infortune serait immédiatement soulagée.

A qui puis-je mieux m'adresser, Monsieur, qu'à vous, son secrétaire particulier, pour faire parvenir sous les yeux de S.M. ma position et les titres qui peuvent me donner droit à sa haute bienveillance.

Plein d'espoir dans votre intervention, etc... »

Signé Blanchet, 27 rue Saint Marc Havre

²³ André Castelot – p : 63

²⁴ J.Savant p 39

²⁵ Copie de la lettre extrait du livre de Roland Pichevin : L'impératrice Joséphine page 206

Dans cette missive, Eugène Blanchet est assuré que l'Impératrice Joséphine est la mère de Marie Joseph Bénaguette, sa propre mère. Nous constatons plusieurs erreurs dans cette lettre²⁶ Depuis, presque 200 ans, après la mort de Joséphine et celle de M.J Bénaguette, et après la découverte de la lettre du fils de Bénaguette, les rumeurs circulent toujours et la polémique ne cesse d'enfler, les spéculations vont bon train. Au fil des ans, de nombreux auteurs ont publié des œuvres sur ce sujet. Que trouve-t-on dans ces publications ?

- Bénaguette serait « *l'enfant de la sœur de Joséphine, Marie Françoise dite Manette, qu'elle aurait déclarée sous le nom de sa sœur.* »²⁷
- *Elle serait la fille d'un oncle de Joséphine Robert Marguerite Tascher de la Pagerie*²⁸
- *Connue au pays sous le nom de Fifine, elle aurait été trouvée sous un tamarinier planté devant la maison de la famille La Pagerie*²⁹
- *Elle est mulâtresse, et, petite servante vivait dans l'intimité de la maison. On en trouve la trace dans différentes lettres de Mme Sanois de La Pagerie*
- *Dans une lettre du 10.12.1794, la vicomtesse de Beauharnais écrit à sa mère « j'embrasse Fifine »*³⁰

D'autres rétorquent (R. Pichevin : ICC du 10 juin 1909)

-
- *Que des documents sérieux et intéressants permettraient d'établir qu'elle est bien la fille de Joséphine*
- *Que dans la famille Blanchet, cette filiation n'a jamais fait l'ombre d'un doute, mais n'a jamais tiré vanité de cette origine.* Nous remarquons cependant que l'Impératrice Joséphine figure bien en tant que mère de Bénaguette, dans les nombreux arbres généalogiques de cette famille.³¹
- *Que Bénaguette « n'est point mulâtresse, mais une personne parfaitement blanche et remarquablement jolie, ressemblant prodigieusement au dire de l'un de ses petits-fils qui l'avait connue à celle qui fut impératrice »* Seulement, aucun de ses petits-fils n'a pu la

²⁶ Voir en annexe

²⁷ ICC : F. Masson

²⁸ ICC : R. Pichevin

²⁹ : R.Pichevin :l'Impératrice Joséphine p 209

³⁰ : R.Pichevin :l'Impératrice Joséphine p 209

³¹ Geneanet arbres généalogiques

connaître puisqu'à sa mort ses deux fils avaient 6 et 7 ans ! Peut-être avaient-ils un portrait ?

Mais encore ? d'après J.Savant

- « Marie-Joseph-Rose était, à la fois, la fille de Joséphine et mulâtresse. »³². Il s'appuie sur les *Mémoires de Barras* dont il extrait : « On racontait que les infidélités de la Créole avaient passé la mesure des convenances, et que, supérieure au préjugé de la couleur foncée de la peau, elle aurait eu des rapports avec des nègres » Ce qui nous ramène à Laussat qui estime qu'elle « ne pouvait dans sa position se flatter de mieux rencontrer ni même de rencontrer aussi bien. »

- Est-ce parce qu'elle est une enfant trouvée ? En effet, les enfants trouvés n'ont pas grand espoir³³. Les filles deviennent servantes, éventuellement lingères ou couturières et rares sont celles qui se marient.

Est-ce parce qu'elle est mulâtresse ? En tant que fille naturelle de Marie-Louise Bénaguette veuve Chauvet cela est possible. Mais, dans toute la correspondance de Laussat elle est appelée "*demoiselle*". Or les personnes de couleur ne doivent jamais être qualifiées de "*sieur, ou dame*". Arrêt du Conseil Souverain du 6 novembre 1781. Le 21 août 1807, décision est prise de ne plus marier des blancs avec des gens de couleur.³⁴ Et le 21 mars 1808, on marie Bénaguette (mulâtresse ?) avec un blanc. Le Baron de Montlezun, aurait-il pu rencontrer une mulâtresse et la qualifier de "*dame*" ? Nous sommes en 1816, en pleine période esclavagiste.

IV Le dernier secret de Marie Joseph ? Joséphine ? Rose ? Fifine ?

FORT-ROYAL 1824

Les années passent. Nous sommes à Fort Royal le 12 mai 1824 : « *Le sieur Etienne Aubin Blanchet, âgé de 56 ans, ci-devant entrepreneur des hôpitaux de cette colonie, domicilié à Saint-Pierre, présente à Jean-Pierre Pierron, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, officier de l'état civil de la paroisse de Fort Royal, un enfant de sexe féminin née le 2 octobre 1816, à onze heures du soir, fille naturelle de feu Delle Marie Joséphine Bénaguette, décédée Veuve du sieur Jean Baptiste Blanchet, à laquelle il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joséphine Sabine*³⁵ de laquelle il a été reconnu tuteur par délibération du conseil de famille.

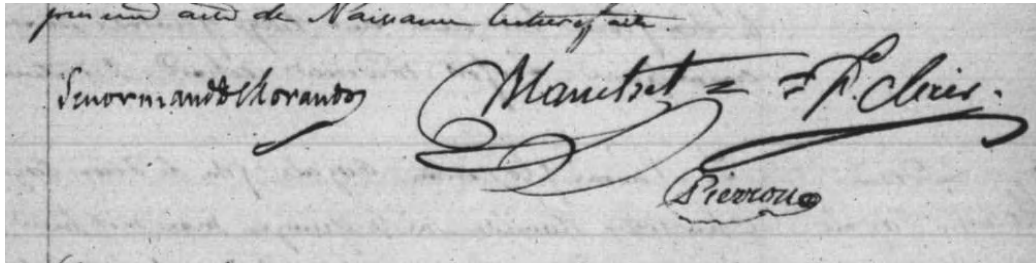
³² J.Savant p 44 ; 45

³³ E. Clairis-Gauthier. *Annales des Antilles. Enfants trouvés, enfants abandonnés à la Martinique* p : 4

³⁴ Laussat Mémoires 24 J 1 Tome 1 p : 209

³⁵ ANOM Fort de France 1824 vue 42

La dite présentation et déclaration faite en présence de M. Joseph François Louis Raimond le Normand de Morand âgé de quarante-sept ans, interprète du gouvernement, de M. Jean Baptiste Cléris , âgé de trente et un ans, employé municipal, domicilié en cette ville lesquels ont signé avec le tuteur déclaré et nous le présent acte de Naissance lecture faite.



Quel rebondissement !!

Joséphine Sabine a presque huit ans ! Elle n'a jamais été déclarée (aucune déclaration d'enfant trouvé ou né de père et mère inconnus, fin 1816 et 1817). Pour attester de son existence un jugement du tribunal de première instance de Fort Royal a été rendu ce même jour.³⁶

Qu'a-t-il bien pu se passer ?

Marie Joséphine jeune veuve, se laisse consoler, soutenir, ou peut-être cette fois choisit-elle un compagnon qu'elle aime ? Elle met au monde une petite fille, et malheureusement dix-neuf jours après, elle meurt. On peut expliquer son décès par ce que l'on appelait en ce temps-là « suite de couches », peut-être une fièvre puerpérale, une crise d'éclampsie ? ou autres affections fréquentes à cette époque.

Ce qui peut expliquer le décès chez Reine Lacroix : Cette femme est peut-être matrone, accoucheuse de son métier et reçoit chez elle des jeunes femmes en difficulté (situation déjà trouvée dans d'autres recherches)³⁷

Qui est Etienne Aubin Blanchet, la personne qui présente l'enfant ? Frère de Jean Baptiste Blanchet, il ne se trouve pas à la Martinique lors du mariage et du décès de son frère. En 1816, après le décès de Marie Joséphe, il est nommé tuteur des deux enfants Charles et Eugène³⁸ âgés respectivement de sept et six ans. Est-ce lui qui prend également en charge le nouveau-né ? Rien d'officiel. Qui connaît l'existence de ce bébé ? Qui l'élève de sa naissance à cette date où Aubin Blanchet est officiellement nommé tuteur par délibération du conseil de famille.³⁹ ? Le second déclarant est M. Joseph François Louis Raimond le Normand de Morando, le même qui a déclaré le décès de Marie Joséphe en 1816. Etait-il au courant de la naissance de Joséphine Sabine ?

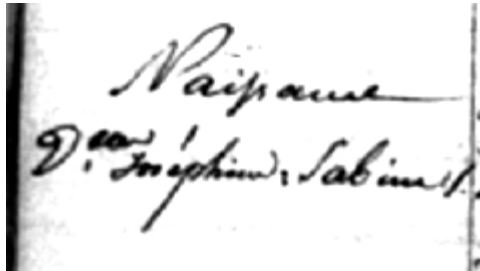
³⁶ ANOM Fort de France 1824 vue 42

³⁷ E. Clairis-Gauthier. Annales des Antilles. Enfants trouvés, enfants abandonnés à la Martinique

³⁸ J. Savant p : 42

³⁹ ANOM Fort de France 1824 vue 42

Remarque concernant l'acte : aucun nom ne figure. Elle est simplement Delle Joséphine Sabine. Alors qu'elle est déclarée fille naturelle de « Marie Joséphine Bénaguette », pourquoi le nom n'est pas porté ? Il l'est généralement sauf pour les gens de couleur qui n'en ont pas.



ANOM Fort de France 1824 vue 42

Son prénom : Joséphine (en référence à sa mère ou à Joséphine l'impératrice ?) Qui a choisi ses prénoms ? Sa mère avant son décès ? En a-t-elle eu le temps ou la possibilité ? Qu'est-elle devenue ?

Dans les Tables Décennales de Fort Royal, aucun acte de décès ou de mariage au nom de Joséphine Sabine Bénaguette ou simplement Joséphine Sabine, ou même, éventuellement Joséphine Sabine Blanchet. Nous perdons sa trace.

Dans son article « *Un dauphinois, cousin germain de Napoléon III* », Yves Ollivier précise : Aubin Blanchet quitte la Martinique en 1824, s'installe à Voiron où il décède le 15 juin 1841⁴⁰.

Emmène-t-il avec lui la petite Joséphine Sabine ? Rappelons qu'il la déclare le 24 mai de cette même année. Est-ce en vue d'obtenir les papiers nécessaires à ce voyage ? Peut-être emmène-t-il également les deux fils de son frère ? Qu'est devenue Joséphine Sabine ? Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne le savons pas.

Nous constatons que cette dernière partie de nos recherches se résume à un grand nombre de questions. Où sont les réponses ???

Recherches à Voiron, Grenoble, (toute la région Isère) ainsi qu'à Lyon

De nombreux actes Blanchet : naissances, mariages, décès mais aucune Bénaguette ni une éventuelle Blanchet Joséphine Sabine.

⁴⁰ VOIRON 1841, acte 98 vue 141

ANNEXES

Copie de la lettre extrait du livre de Roland Pichevin : L'impératrice Joséphine page 206

« Lettre à Monsieur Mocquard datée d'octobre 1857

Le 17 mars 1786, à Rivière salée (île Martinique), Joséphine de Beauharnais donnait le jour à une enfant du sexe féminin qui fut baptisée sous le parrainage du sieur Charles Tascher de La Pagerie et de dame Rose-Claire Sanoye Tascher de La Pagerie, père et mère de Joséphine, et adoptée par Mme Rose-Claire Sanoye Tascher de La Pagerie.

Par un décret en date du 8 mars 1808, l'empereur Napoléon Ier dota cette enfant, qui épousa, le 12 mars de la même année, le sieur J-B Blanchet, négociant à Fort-Royal.

De ce mariage sont issus deux enfants mâles, mon frère et moi.

Aujourd'hui, l'infortune nous accable. L'écrivain, père de famille, est fermement convaincu que si Sa Majesté l'empereur Napoléon III avait connaissance des faits que j'ai l'honneur de vous exposer, notre infortune serait immédiatement soulagée.

A qui puis-je mieux m'adresser, Monsieur, qu'à vous, son secrétaire particulier, pour faire parvenir sous les yeux de S.M. ma position et les titres qui peuvent me donner droit à sa haute bienveillance.

Plein d'espoir dans votre intervention, etc...

Signé Blanchet, 27 rue Saint Marc Havre »

Nous constatons quelques erreurs dans cette lettre :

- La date de naissance est exacte mais la commune n'est pas Rivière Salée mais Trois Ilets
- Naturellement, pour lui, la mère de Bénaguette est Joséphine de Beauharnais, donc sa Grand-mère et par conséquent lui-même est le cousin de Napoléon III
- Le parrain n'est pas Charles Tascher de La Pagerie mais Gaspard Joseph Tascher de La Pagerie
- Comme nous l'avons mentionné plus haut, le terme « adoptée » doit être pris au sens plus large
- L'ordre de Napoléon de doter Bénaguette est dans la lettre du 22 octobre 1807 et l'arrêté, non le décret est du 12 mars et non du 8 mars , signé Villaret Joyeuse et Laussat
- le mariage a lieu le 21 mars non le 12 mars
- Lors de son mariage, J B Blanchet n'est pas négociant mais commis principal de la Marine et secrétaire particulier du Capitaine Général.

Ces erreurs sont compréhensibles, Il n'avait que deux ans à la mort de son père et six lors du décès de sa mère. Il n'a manifestement aucun acte et les faits exposés lui ont visiblement été rapportés, mais par qui ? Son oncle Aubin Blanchet ?

Documents et Registres

- ADM : Fonds Robert Rose-Rosette 14 J 219
- ADM et ANOM (mêmes communes et mêmes actes pour comparaison):
- Trois Ilets TD et registres 5MI 230 ; 2MI 572
- Rivière Salée : TD et registres : 2MI 298 ; 2MI 572 ; 2 MI 575 et 5MI 230
- Fort-Royal TD 5MI 94 ; registres : 2MI 164 ; 5MI 107 ; 2MI 393 ; 5MI 101 ; 2MI 127
- Marin ANOM 1770 à 1813
- 2 U1/5 Arrêts rendus en matière civile
- ADM 1MI598 et 1MI599 : Notaire Blain
- Internet : L'Intermédiaire des chercheurs et curieux :10.05.1903/
30.06.1903 / 20.07.1903/ 30.05.1909/ 10.06.1909/ 20.08.1909
-

Internet : Geneanet : arbres généalogiques

- Internet : Société Académique d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne t :31 p

Bibliographie

- André Castelot : Joséphine – Librairie Académique Perrin 1983
- Baron de Montlezun Souvenirs des Antilles Tome II 1818 Ed : Gide fils Paris Gallica (Bibliothèque numérique de la BNF)

- Robert Rose-Rosette : Les jeunes années de l'Impératrice Joséphine. Publié avec le concours de la fondation Napoléon 1992
- L. Chauleau : Dans les îles du vent, la Martinique XVIIe- XVIIIe siècles l'Harmattan p : 202
- GHC : B et P Rossignol et tous les colistiers qui m'ont aidée et fourni des pistes
- Desormeaux : Dictionnaire encyclopédique T5
- J. Savant : La fille adultérine de Joséphine. Rose dite Marie-Joseph-Rose Bénaguette. Cahiers de l'Académie d'Histoire n°1

- Frédéric Masson : Joséphine de Beauharnais 1763-1796 Gallica
- Jean Hanoteau : Joséphine avant Napoléon, Le ménage Beauharnais .Librairie Plon Paris 1935 (pages 221-228)
- Laussat Pierre Clément : Mémoires ADM 2 4J1 et 2 4J2
- E.Hayot : Les gens de couleur libres de Fort Royal
- Pichevin : l'Impératrice Joséphine. Ed Blondel La Rougery
- Y.Ollivier ; Un dauphinois, cousin germain de Napoléon III ? dans Généalogie et Histoire du CEGRA n° 126 de juin 2006

Pièces et actes photocopiés

- Lettre du ministre datée du 22 octobre 1807
- Arrêté du 12 mars 1808
- Acte de baptême de Marie Joseph Bénaguette aux Trois Ilets (1786)
- Contrat de mariage de Marie Joseph avec J. Baptiste Blanchet(21 mars 1808)
- Acte de mariage de Marie Joseph avec J. Baptiste Blanchet(21 mars 1808)
- Acte de décès de Marie Joseph Bénaguette (22 octobre 1816)
- Acte de naissance de Charles Blanchet (1809)
- Acte de décès de Charles Blanchet (Voiron 1840 vue 43)
- Acte de naissance de Eugène Blanchet (1810)
- Acte de mariage de Baraguet Marie Louise et Chauvet Jacques (1778)
- Acte de naissance de Joséphine Sabine, fille naturelle de Marie-Joseph Bénaguette
- Acte de décès de Aubin Blanchet (Voiron 1841 vue 141)

A chercher

La recherche sur Bénaguette n'est pas close. Il reste notamment à retrouver les pièces suivantes :

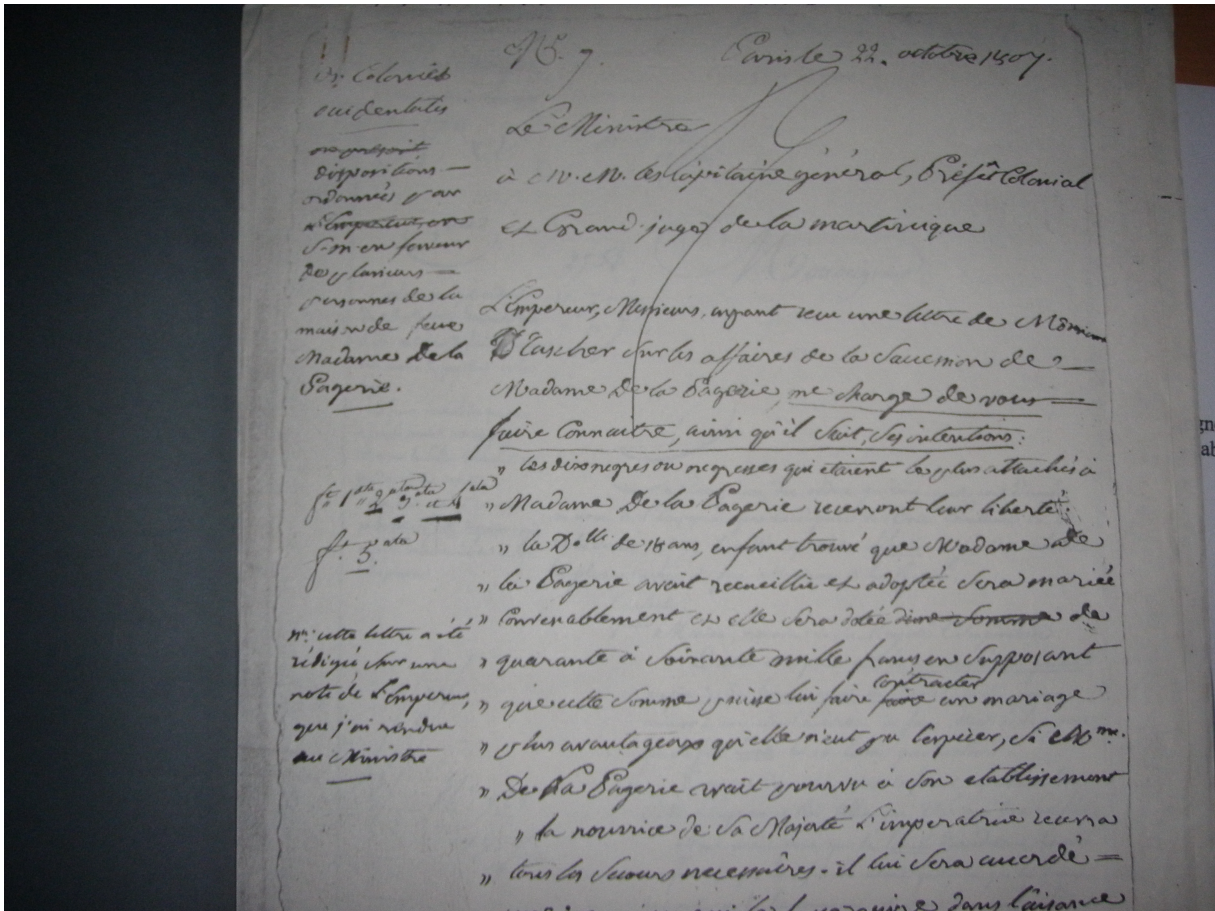
- **Conseil de famille** du 06/01/1813, après le décès de J-B Blanchet sous la présidence de M. Blanc qui nomme M-J Bénaguette tutrice de ses enfants (Jean Savant)
- **Conseil de famille** après le 20/10/1816 (décès de Bénaguette) présidé par M. Ambroise Grouin qui désigne Aubin Blanchet tuteur et Charles Tascher subrogé tuteur des deux enfants
- Ya-t-il eu **Inventaires après décès** en 1813(décès de Blanchet) et 1816 décès de Bénaguette)

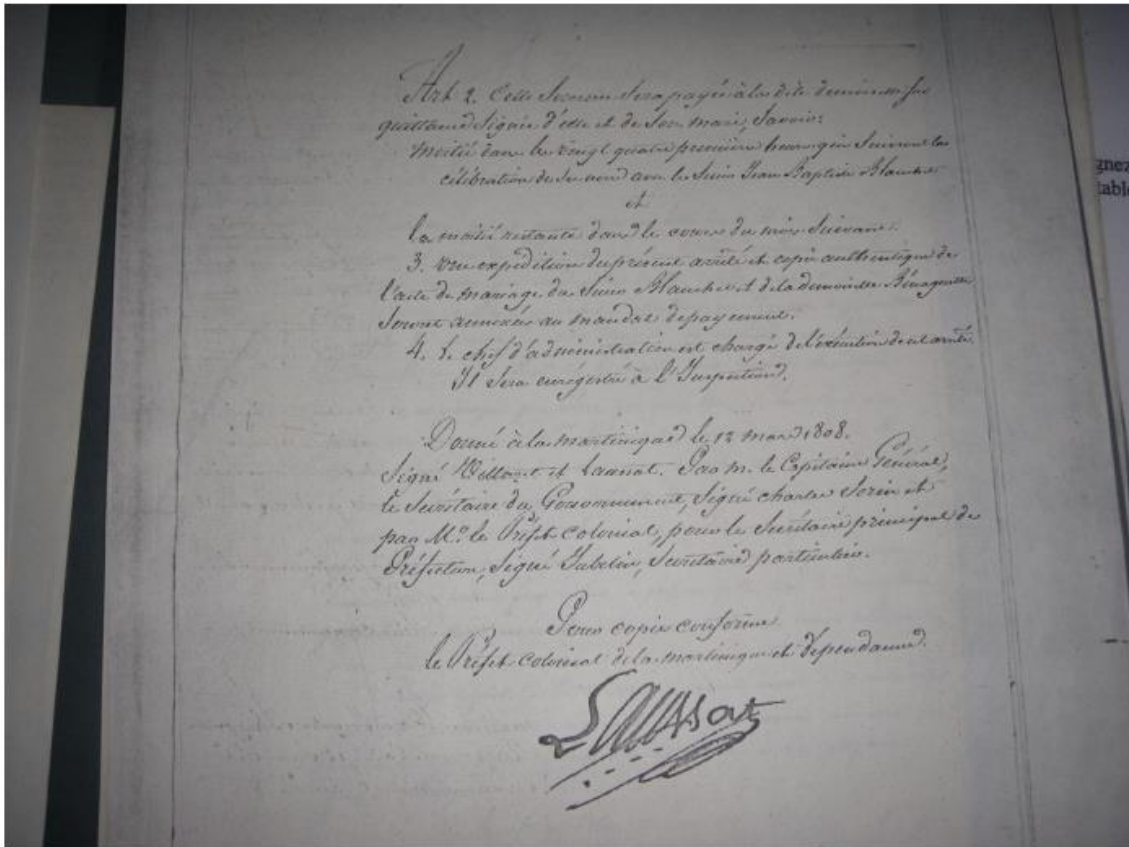
Concernant Joséphine Sabine, fille de Bénaguette

- **Tribunal civil de Fort-Royal** ; Conseil de famille du 12 mai 1824 qui nomme Aubin Blanchet tuteur de Joséphine Sabine (vu ADM dans la série U : 2U15 arrêts rendus en matière civile. Actes jusqu'au 6 mai 1824 et l'acte suivant est daté du 6 juillet. Voir 2U1/3 septembre 1822→novembre 1825. Voir registre 3899
 - **Tribunal de 1^{ère} Instance de Fort-Royal** : Jugement du 12 mai 1824 en vue de la déclaration de naissance de Joséphine Sabine fille naturelle de MJ Bénaguette née le 2 octobre 1816
- Liste des passagers** ayant quitté la Martinique après le 24 mai 1824 ; Voir F5 B 36 : Passagers embarqués dans la colonie pour la France 1730-1830

ANNEXES

Lettre datée du 22/10/1807 du ministre de la Marine et des colonies à Laussat, préfet colonial à la suite du décès de la mère de Joséphine





Arrêté du 12/03/1808 concernant le versement de la dot attribuée à la demoiselle

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)